



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/1997/L.14
8 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la session d'organisation
pour 1997
1er et 2 mai 1996
Point 8 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET
DÉSIGNATION DE MEMBRES

Élection de six membres du Conseil d'administration
du Programme alimentaire mondial

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial se compose de 36 membres élus parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Conformément au paragraphe 2 de la résolution 50/8 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture doivent élire chacun 18 membres.
2. À la reprise de sa session d'organisation pour 1997, le Conseil devra élire six membres du Conseil d'administration pour un mandat de trois années commençant le 1er janvier 1998, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 1997, à l'expiration du mandat des membres suivants : Hongrie, Indonésie, Italie, Mauritanie, Norvège et Pakistan.
3. Les nouveaux membres seront élus selon le schéma suivant :
 - Un membre parmi les États d'Afrique;
 - Deux membres parmi les États d'Asie;
 - Un membre parmi les États d'Europe orientale;
 - Deux membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
4. On trouvera en annexe la composition actuelle du Conseil d'administration.

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Composition en 1997

Cinq sièges pour les États d'Afrique

Angola (1999), Cameroun (1998), Éthiopie (1999), Mauritanie*(1997),
Tunisie (1998)

Quatre sièges pour les États d'Asie

Inde (1998), Indonésie* (1997), Iran (République islamique) (1999),
Pakistan* (1997)

Un siège pour les États d'Europe orientale

Hongrie* (1997)

Deux sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Mexique (1999), Paraguay (1998)

Six sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États

Belgique (1999), Danemark (1998), Italie* (1997), Japon (1999),
Norvège* (1997), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1998).

* Membre sortant.